

## AIR COURTAGE DÉCOUVREZ LES NOUVEAUTÉS...

Courtier partenaire de la FFVL depuis 2007, vous présente ci-dessous les solutions d'assurances réservées aux licenciés FFVL.

### Les + de l'assurance « Responsabilité Civile » (pour les dommages occasionnés aux tiers et aux passagers)

- Bénéficiez de la limite de garantie la plus élevée du marché : 5 000 000 €
- Multi-activités
- Extension ULM possible

### le point de vue de moniteurs fédéraux

Le rassemblement national des écoles de vol libre et des moniteurs s'est tenu du 19 au 21 novembre 2010 à Millau avec environ 80 participants. Il réunissait des cadres techniques et élus de la FFVL, des représentants du syndicat des moniteurs professionnels, une grande majorité de moniteurs Brevetés d'Etat (BEEs) qui enseignent dans des FFVL (réseau professionnel) et quelques moniteurs fédéraux (MF) qui enseignent soit dans des écoles labellisées CEFVL (réseau associatif) soit dans des clubs tout court.

Un compte rendu officiel de cette réunion sera diffusé sur le site Internet de la FFVL, l'objectif de cet article étant uniquement d'exprimer le ressenti des quatre moniteurs fédéraux de mon école de club qui ont fait le déplacement depuis l'Alsace pour participer à cette réunion.

### Les sujets traités

Le contenu des exposés était très riche et les présentations des intervenants excellentes. L'attention à la plupart des thèmes abordés était commune aux MF et aux BEEs. En effet, nous avons les mêmes intérêts à connaître l'état de santé de nos structures au travers des statistiques comme à réfléchir sur l'avenir de notre activité. Il a été jugé indispensable de faire ensemble l'analyse de l'accidentologie ainsi que de nous ouvrir à des nouveaux matériels comme les mini-volos. Nous avons une fois de plus été

**Pour tout kitesurfeur il n'y a pas grand-chose de plus excitant que d'arriver sur un spot sauvage et désert, balayé par un vent bien consistant et établi, ce vent faisant lever le sable, onduler les herbes folles, changer la lumière d'automne au gré des nuages.**

Dès que les ailes sont montées, les combinaisons enfilées, le harnais ajusté, nous savons tous que nous allons laisser notre quotidien sur la plage pour ne vivre, le temps de la session, que de beaux moments de liberté. Des moments de glisse, partagés avec les potes, des moments de communion avec les éléments. À l'instar d'une balade en VTT dans les bois au cours de laquelle on croise une biche ou un sanglier, il y a quelques moments de grâce en mer, lorsque notre sillage croise celui d'un mammifère marin tel un phoque ou un dauphin. Ces moments sont beaux parce que c'est l'animal, poussé par sa curiosité, qui est venu à notre rencontre. Ces moments sont d'autant plus beaux qu'ils sont rares et furtifs et que seuls ceux qui savent regarder et écouter la nature peuvent les vivre.

Il existe une autre façon de voir la faune et la nature sauvage de plus près, pour ceux qui ne savent pas écouter ou observer. Il suffit d'aller kiter là où c'est interdit, dans les réserves naturelles, d'aller s'approcher des animaux qui se reposent, qui allaient, qui se nourrissent, qui se reproduisent, à l'abri des regards indiscrets, à l'abri... dans leur réserve.

Les réserves n'ont pas été créées pour empêcher les pêcheurs de pêcher, les chasseurs de chasser, les passants de passer, les kiteurs de kiter, au contraire. C'est parce que ces réserves existent que nous pouvons kiter partout ailleurs. voire des milliers, de kiteurs. Tous ceux qui n'ont toujours pas compris, nous les invitons à lire le récit d'infractions constatées ce premier dimanche d'octobre dans la zone du Crotoy. Les autres, curieux d'en savoir plus et soucieux d'avoir le bon comportement, qu'ils se tournent vers le club de kite local qui gère le spot. Il sera votre meilleur moyen

## LE KITE - SPORT DE NATURE PRÉSERVONS LA NATURE, POUR LE DÉVELOPPEMENT DU KITE.

de ne pas déranger la faune, c'est de ne pas s'en approcher. Idem, pour être certain de ne pas abîmer la flore, le mieux c'est de ne pas la toucher. Même si parfois le bien fondé des limites imposées peut être discutable et discuté, et c'est alors le rôle des élus et des bonnes volontés que de tenter de trouver des compromis. Ce travail de fond et de longue haleine, qu'une infime minorité accomplit pour le bénéfice d'une grande majorité, peut être anéanti en un seul beau dimanche d'automne, lorsque trois potes partent pour la session parfaite dans la réserve du Marquenterre (*ou une autre*). Lorsque ces trois potes naviguant au milieu des oiseaux vont sur les plages tout justes abandonnées par une centaine de phoques, qui paniqués par la venue des intrus, ont préféré se réfugier dans l'eau.

Nous le disons partout et tout le temps, il y a sur le littoral et le territoire français des zones qui sont interdites, ponctuellement ou à l'année, aux kiteurs. Les interdictions sont motivées soit par des objectifs de sécurité, soit par des objectifs de protection de notre environnement. Très souvent, il ne tient qu'à nous, les kiteurs, de prouver que ces limitations n'ont pas lieu d'être. Pour ce faire, il n'y a pas d'autre solution que d'avoir, nous tous, un comportement responsable et averti. Il faut savoir également que le comportement d'un seul rider peut nuire à l'ensemble des pratiquants.

Si nous ne voulons pas que demain les pouvoirs publics nous créent des « kite-parks », qui ne seront ni plus ni moins que des réserves pour kiteurs, avec un espace limité et donc la fin d'une pratique libre, alors il est grand temps que tout le monde ait un comportement irréprochable. Il est grand temps que tous les pratiquants se sentent concernés par ces enjeux d'espaces de pratique. Il est intolérable qu'aujourd'hui quelques pratiquants insouciants et inconscients mettent en danger des espaces de pratique négociés à pieds levés et qui profitent à des centaines, voire des milliers, de kiteurs. Tous ceux qui n'ont toujours pas compris, nous les invitons à lire le récit d'infractions constatées ce premier dimanche d'octobre dans la zone du Crotoy. Les autres, curieux d'en savoir plus et soucieux d'avoir le bon comportement, qu'ils se tournent vers le club de kite local qui gère le spot. Il sera votre meilleur moyen

### Les + de l'assurance « Assistance Rapatriement »

- Comprend les frais de recherche et de secours (en mer, désert, montagne y compris hors piste)
- Vous assiste dans le monde entier, y compris en France, sans franchise kilométrique
- TARIF 2011 : 12 €

### Offres complémentaires :

**Pack Matériel Vol Libre**  
L'assurance de VOTRE matériel en cas d'accident, de perte ou de vol.

### Les +

- Tarif ultra compétitif (à partir de 40 €)**
- Contrat unique sur le marché**
- Couvre l'ensemble de votre matériel déclaré (voie, sellette, casque...), quel que soit votre matériel (parapente, kite...)**
- Matériel assuré jusqu'à 3 000 €**
- Couverture monde entier**
- Extension possible pour les garanties vol avec effraction et perte (sous conditions)**

### Assurance de Prêt pour les pilotes emprunteurs

Pilote amateur ou professionnel, vous empruntez pour un achat immobilier ?  
Les contrats d'assurances emprunteurs proposés sur le marché excluent souvent la pratique du parapente / delta.

AIR COURTAJE a créé le contrat ASSURANCE DE PRÊT incluant toutes les pratiques aériennes, y compris parapente / delta / kite.

Air Courtage Assurances TARIF 2011 : 30 €

## LE KITE - SPORT DE NATURE PRÉSERVONS LA NATURE, POUR LE DÉVELOPPEMENT DU KITE.

de ne pas déranger la faune, c'est de ne pas s'en approcher. Idem, pour être certain de ne pas abîmer la flore, le mieux c'est de ne pas la toucher. Même si parfois le bien fondé des limites imposées peut être discutable et discuté, et c'est alors le rôle des élus et des bonnes volontés que de tenter de trouver des compromis. Ce travail de fond et de longue haleine, qu'une infime minorité accomplit pour le bénéfice d'une grande majorité, peut être anéanti en un seul beau dimanche d'automne, lorsque trois potes partent pour la session parfaite dans la réserve du Marquenterre (*ou une autre*). Lorsque ces trois potes naviguant au milieu des oiseaux vont sur les plages tout justes abandonnées par une centaine de phoques, qui paniqués par la venue des intrus, ont préféré se réfugier dans l'eau.

Nous le disons partout et tout le temps, il y a sur le littoral et le territoire français des zones qui sont interdites, ponctuellement ou à l'année, aux kiteurs. Les interdictions sont motivées soit par des objectifs de sécurité, soit par des objectifs de protection de notre environnement. Très souvent, il ne tient qu'à nous, les kiteurs, de prouver que ces limitations n'ont pas lieu d'être. Pour ce faire, il n'y a pas d'autre solution que d'avoir, nous tous, un comportement responsable et averti. Il faut savoir également que le comportement d'un seul rider peut nuire à l'ensemble des pratiquants.

Si nous ne voulons pas que demain les pouvoirs publics nous créent des « kite-parks », qui ne seront ni plus ni moins que des réserves pour kiteurs, avec un espace limité et donc la fin d'une pratique libre, alors il est grand temps que tout le monde ait un comportement irréprochable. Il est grand temps que tous les pratiquants se sentent concernés par ces enjeux d'espaces de pratique. Il est intolérable qu'aujourd'hui quelques pratiquants insouciants et inconscients mettent en danger des espaces de pratique négociés à pieds levés et qui profitent à des centaines, voire des milliers, de kiteurs. Tous ceux qui n'ont toujours pas compris, nous les invitons à lire le récit d'infractions constatées ce premier dimanche d'octobre dans la zone du Crotoy. Les autres, curieux d'en savoir plus et soucieux d'avoir le bon comportement, qu'ils se tournent vers le club de kite local qui gère le spot. Il sera votre meilleur moyen

## LE KITE - SPORT DE NATURE PRÉSERVONS LA NATURE, POUR LE DÉVELOPPEMENT DU KITE.

de ne pas déranger la faune, c'est de ne pas s'en approcher. Idem, pour être certain de ne pas abîmer la flore, le mieux c'est de ne pas la toucher. Même si parfois le bien fondé des limites imposées peut être discutable et discuté, et c'est alors le rôle des élus et des bonnes volontés que de tenter de trouver des compromis. Ce travail de fond et de longue haleine, qu'une infime minorité accomplit pour le bénéfice d'une grande majorité, peut être anéanti en un seul beau dimanche d'automne, lorsque trois potes partent pour la session parfaite dans la réserve du Marquenterre (*ou une autre*). Lorsque ces trois potes naviguant au milieu des oiseaux vont sur les plages tout justes abandonnées par une centaine de phoques, qui paniqués par la venue des intrus, ont préféré se réfugier dans l'eau.

Nous le disons partout et tout le temps, il y a sur le littoral et le territoire français des zones qui sont interdites, ponctuellement ou à l'année, aux kiteurs. Les interdictions sont motivées soit par des objectifs de sécurité, soit par des objectifs de protection de notre environnement. Très souvent, il ne tient qu'à nous, les kiteurs, de prouver que ces limitations n'ont pas lieu d'être. Pour ce faire, il n'y a pas d'autre solution que d'avoir, nous tous, un comportement responsable et averti. Il faut savoir également que le comportement d'un seul rider peut nuire à l'ensemble des pratiquants.

Si nous ne voulons pas que demain les pouvoirs publics nous créent des « kite-parks », qui ne seront ni plus ni moins que des réserves pour kiteurs, avec un espace limité et donc la fin d'une pratique libre, alors il est grand temps que tout le monde ait un comportement irréprochable. Il est grand temps que tous les pratiquants se sentent concernés par ces enjeux d'espaces de pratique. Il est intolérable qu'aujourd'hui quelques pratiquants insouciants et inconscients mettent en danger des espaces de pratique négociés à pieds levés et qui profitent à des centaines, voire des milliers, de kiteurs. Tous ceux qui n'ont toujours pas compris, nous les invitons à lire le récit d'infractions constatées ce premier dimanche d'octobre dans la zone du Crotoy. Les autres, curieux d'en savoir plus et soucieux d'avoir le bon comportement, qu'ils se tournent vers le club de kite local qui gère le spot. Il sera votre meilleur moyen

## LE KITE - SPORT DE NATURE PRÉSERVONS LA NATURE, POUR LE DÉVELOPPEMENT DU KITE.

de ne pas déranger la faune, c'est de ne pas s'en approcher. Idem, pour être certain de ne pas abîmer la flore, le mieux c'est de ne pas la toucher. Même si parfois le bien fondé des limites imposées peut être discutable et discuté, et c'est alors le rôle des élus et des bonnes volontés que de tenter de trouver des compromis. Ce travail de fond et de longue haleine, qu'une infime minorité accomplit pour le bénéfice d'une grande majorité, peut être anéanti en un seul beau dimanche d'automne, lorsque trois potes partent pour la session parfaite dans la réserve du Marquenterre (*ou une autre*). Lorsque ces trois potes naviguant au milieu des oiseaux vont sur les plages tout justes abandonnées par une centaine de phoques, qui paniqués par la venue des intrus, ont préféré se réfugier dans l'eau.

Nous le disons partout et tout le temps, il y a sur le littoral et le territoire français des zones qui sont interdites, ponctuellement ou à l'année, aux kiteurs. Les interdictions sont motivées soit par des objectifs de sécurité, soit par des objectifs de protection de notre environnement. Très souvent, il ne tient qu'à nous, les kiteurs, de prouver que ces limitations n'ont pas lieu d'être. Pour ce faire, il n'y a pas d'autre solution que d'avoir, nous tous, un comportement responsable et averti. Il faut savoir également que le comportement d'un seul rider peut nuire à l'ensemble des pratiquants.

Si nous ne voulons pas que demain les pouvoirs publics nous créent des « kite-parks », qui ne seront ni plus ni moins que des réserves pour kiteurs, avec un espace limité et donc la fin d'une pratique libre, alors il est grand temps que tout le monde ait un comportement irréprochable. Il est grand temps que tous les pratiquants se sentent concernés par ces enjeux d'espaces de pratique. Il est intolérable qu'aujourd'hui quelques pratiquants insouciants et inconscients mettent en danger des espaces de pratique négociés à pieds levés et qui profitent à des centaines, voire des milliers, de kiteurs. Tous ceux qui n'ont toujours pas compris, nous les invitons à lire le récit d'infractions constatées ce premier dimanche d'octobre dans la zone du Crotoy. Les autres, curieux d'en savoir plus et soucieux d'avoir le bon comportement, qu'ils se tournent vers le club de kite local qui gère le spot. Il sera votre meilleur moyen

## LE KITE - SPORT DE NATURE PRÉSERVONS LA NATURE, POUR LE DÉVELOPPEMENT DU KITE.

de ne pas déranger la faune, c'est de ne pas s'en approcher. Idem, pour être certain de ne pas abîmer la flore, le mieux c'est de ne pas la toucher. Même si parfois le bien fondé des limites imposées peut être discutable et discuté, et c'est alors le rôle des élus et des bonnes volontés que de tenter de trouver des compromis. Ce travail de fond et de longue haleine, qu'une infime minorité accomplit pour le bénéfice d'une grande majorité, peut être anéanti en un seul beau dimanche d'automne, lorsque trois potes partent pour la session parfaite dans la réserve du Marquenterre (*ou une autre*). Lorsque ces trois potes naviguant au milieu des oiseaux vont sur les plages tout justes abandonnées par une centaine de phoques, qui paniqués par la venue des intrus, ont préféré se réfugier dans l'eau.

Nous le disons partout et tout le temps, il y a sur le littoral et le territoire français des zones qui sont interdites, ponctuellement ou à l'année, aux kiteurs. Les interdictions sont motivées soit par des objectifs de sécurité, soit par des objectifs de protection de notre environnement. Très souvent, il ne tient qu'à nous, les kiteurs, de prouver que ces limitations n'ont pas lieu d'être. Pour ce faire, il n'y a pas d'autre solution que d'avoir, nous tous, un comportement responsable et averti. Il faut savoir également que le comportement d'un seul rider peut nuire à l'ensemble des pratiquants.

Si nous ne voulons pas que demain les pouvoirs publics nous créent des « kite-parks », qui ne seront ni plus ni moins que des réserves pour kiteurs, avec un espace limité et donc la fin d'une pratique libre, alors il est grand temps que tout le monde ait un comportement irréprochable. Il est grand temps que tous les pratiquants se sentent concernés par ces enjeux d'espaces de pratique. Il est intolérable qu'aujourd'hui quelques pratiquants insouciants et inconscients mettent en danger des espaces de pratique négociés à pieds levés et qui profitent à des centaines, voire des milliers, de kiteurs. Tous ceux qui n'ont toujours pas compris, nous les invitons à lire le récit d'infractions constatées ce premier dimanche d'octobre dans la zone du Crotoy. Les autres, curieux d'en savoir plus et soucieux d'avoir le bon comportement, qu'ils se tournent vers le club de kite local qui gère le spot. Il sera votre meilleur moyen

## LE KITE - SPORT DE NATURE PRÉSERVONS LA NATURE, POUR LE DÉVELOPPEMENT DU KITE.

de ne pas déranger la faune, c'est de ne pas s'en approcher. Idem, pour être certain de ne pas abîmer la flore, le mieux c'est de ne pas la toucher. Même si parfois le bien fondé des limites imposées peut être discutable et discuté, et c'est alors le rôle des élus et des bonnes volontés que de tenter de trouver des compromis. Ce travail de fond et de longue haleine, qu'une infime minorité accomplit pour le bénéfice d'une grande majorité, peut être anéanti en un seul beau dimanche d'automne, lorsque trois potes partent pour la session parfaite dans la réserve du Marquenterre (*ou une autre*). Lorsque ces trois potes naviguant au milieu des oiseaux vont sur les plages tout justes abandonnées par une centaine de phoques, qui paniqués par la venue des intrus, ont préféré se réfugier dans l'eau.

Nous le disons partout et tout le temps, il y a sur le littoral et le territoire français des zones qui sont interdites, ponctuellement ou à l'année, aux kiteurs. Les interdictions sont motivées soit par des objectifs de sécurité, soit par des objectifs de protection de notre environnement. Très souvent, il ne tient qu'à nous, les kiteurs, de prouver que ces limitations n'ont pas lieu d'être. Pour ce faire, il n'y a pas d'autre solution que d'avoir, nous tous, un comportement responsable et averti. Il faut savoir également que le comportement d'un seul rider peut nuire à l'ensemble des pratiquants.

Si nous ne voulons pas que demain les pouvoirs publics nous créent des « kite-parks », qui ne seront ni plus ni moins que des réserves pour kiteurs, avec un espace limité et donc la fin d'une pratique libre, alors il est grand temps que tout le monde ait un comportement irréprochable. Il est grand temps que tous les pratiquants se sentent concernés par ces enjeux d'espaces de pratique. Il est intolérable qu'aujourd'hui quelques pratiquants insouciants et inconscients mettent en danger des espaces de pratique négociés à pieds levés et qui profitent à des centaines, voire des milliers, de kiteurs. Tous ceux qui n'ont toujours pas compris, nous les invitons à lire le récit d'infractions constatées ce premier dimanche d'octobre dans la zone du Crotoy. Les autres, curieux d'en savoir plus et soucieux d'avoir le bon comportement, qu'ils se tournent vers le club de kite local qui gère le spot. Il sera votre meilleur moyen

## LE KITE - SPORT DE NATURE PRÉSERVONS LA NATURE, POUR LE DÉVELOPPEMENT DU KITE.

de ne pas déranger la faune, c'est de ne pas s'en approcher. Idem, pour être certain de ne pas abîmer la flore, le mieux c'est de ne pas la toucher. Même si parfois le bien fondé des limites imposées peut être discutable et discuté, et c'est alors le rôle des élus et des bonnes volontés que de tenter de trouver des compromis. Ce travail de fond et de longue haleine, qu'une infime minorité accomplit pour le bénéfice d'une grande majorité, peut être anéanti en un seul beau dimanche d'automne, lorsque trois potes partent pour la session parfaite dans la réserve du Marquenterre (*ou une autre*). Lorsque ces trois potes naviguant au milieu des oiseaux vont sur les plages tout justes abandonnées par une centaine de phoques, qui paniqués par la venue des intrus, ont préféré se réfugier dans l'eau.

Nous le disons partout et tout le temps, il y a sur le littoral et le territoire français des zones qui sont interdites,